



Objectifs de la formation

Présenter le cadre réglementaire relatif à la bonne gestion d'un cimetière
Permettre à la collectivité de définir une vraie stratégie concernant la gestion du foncier existant
Définir le besoin en termes d'emplacement traditionnels et de site cinéraire
Prévoir ou non une extension du cimetière en fonction de l'état des lieux des sépultures existantes

Jeudi 23 juin 2022

à Marsac sur l'Isle

Maison des Communes
Salle du CA

Durée : 6 heures

De 9h à 12h

De 14h à 17h

Niveau : débutant

Public : élus communaux

Méthode :

- *Apports théoriques et étude de cas pratiques*
- *Échanges permettant de cibler au mieux les besoins et les attentes des stagiaires*
- *Études de cas pratiques et actualité jurisprudentielle liée au thème développé.*

Programme

- **Faire un état des lieux des sépultures existantes, des emplacements disponibles (non attribués et non affectés)**
 - *Inventaire des actes de concessions existants*
 - *Définir le statut juridique de chaque sépulture attribuée et/ou occupée*
 - *Présenter chaque procédure possible à mettre en place (Reprise de terrain commun, de concession échue, de concession en état d'abandon)*
- **Développer des contraintes budgétaires liées à chacune des procédures présentées**
- **Proposer un planning prévisionnel de reprises de sépultures en fonction des capacités financières de la collectivité**
- **Études de cas rencontrés dans la collectivité et actualité jurisprudentielle funéraire liée au cimetière.**

Intervenant : **Patrick LOIZEAU**

Ancien Conservateur des cimetières de la Ville de La Rochelle

UDM 24 Formations

UDM 24 - Maison des communes- Bld de Saltgourde – 24430 Marsac sur l'Isle

Tél : 05 53 02 87 35 - Fax : 05 53 08 69 65

contact@udm24.fr / www.maires-dordogne.fr